

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO RCA24-19004 SUR LES NUISANCES
ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO R-2535-9 SUR LES
NUISANCES**

AVIS est par la présente donné que le règlement suivant a été adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 5 février 2024 :

- ***Règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances abrogeant le Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances***

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et prendra effet à compter du 9 février 2024.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 9 février 2024.

Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement